

BIENVENUE SUR  
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR



Guide déclaration URSSAF.

Le présent document a été conçu comme un support pédagogique visant à faciliter la compréhension des démarches et obligations légales applicables aux travailleurs indépendants auprès de l'URSSAF.

Les informations, illustrations, captures d'écran et liens vers des contenus externes sont fournis à titre informatif, afin d'aider à la lecture et à la compréhension générale des démarches, sans valeur contractuelle.

Alim Services n'intervient à aucun moment dans la réalisation des démarches, ne procède à aucune déclaration, saisie, vérification, paiement ou transmission, et n'exerce aucun rôle de représentation ou de mandat auprès de l'URSSAF ou de tout autre organisme.

Les liens vers des vidéos externes intégrés dans ce document renvoient vers des contenus publiés par des tiers, utilisés avec l'autorisation de leurs créateurs. Alim Services n'est pas l'auteur de ces contenus et n'en assume ni la responsabilité ni le contrôle.

L'indépendant demeure seul responsable du respect de la réglementation en vigueur, de ses déclarations, de ses paiements et de l'ensemble de ses relations avec les administrations compétentes.

L'utilisation de ce document n'emporte aucun engagement, aucune obligation contractuelle, ni aucun lien de subordination à l'égard d'Alim Services.

# déclaration chiffre d'affaire.

Dans le cadre du statut d'indépendant, la déclaration du chiffre d'affaire auprès de l'URSSAF constitue une obligation légale.

Cette déclaration est effectuée selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle, en fonction du choix opéré par l'indépendant lors de son inscription, et doit être réalisée y compris en l'absence de chiffre d'affaire, auquel cas une déclaration à zéro est requise.

Les informations présentées dans cette section ont un objectif exclusivement pédagogique.

Alim Services n'intervient d'aucune manière dans les déclarations de chiffre d'affaire, ne procède à aucune saisie, vérification ou transmission, et n'assume aucune responsabilité à ce titre.

La démarche déclarative est réalisée directement par l'indépendant, sous sa responsabilité exclusive.









À la suite de la création de l'activité, la première déclaration de chiffre d'affaire intervient après un délai pouvant aller jusqu'à trois mois, en fonction de la date d'immatriculation et du calendrier défini par l'URSSAF.

# Page d'accueil.

“déclarer et payer”.




Mon auto-entreprise au quotidien Aller plus loin

 <b>Mes échéances en cours</b> Déclarer et payer <b>1</b> Calendrier des échéances	 <b>Régulariser ma situation</b> Mes échéances à régulariser Modifier une déclaration	 <b>Mes paiements</b> Mes versements Situation de mon compte Mes délais de paiement
 <b>Mes documents</b> Historique de mes déclarations Mes attestations	 <b>Ma messagerie</b> <b>Messages reçus 3</b> Messages envoyés Nouveau message	 <b>Mon compte</b> Mes informations personnelles Mes moyens de paiement Mes paramètres
 <b>Je pars travailler à l'étranger</b> Mon tableau de bord	 <b>Mes demandes en cours</b> Aucune demande en cours	


Choisir ce lien.



BIENVENUE SUR  
LE SERVICE AUTOENTREPRENEUR

 **Urssaf**  
Au service de notre protection sociale

S'informer sur le statut | Créer mon auto-entreprise | **Gérer mon auto-entreprise**


ex. : déclarer et payer mes cotisations, obtenir une attestation... 


Accueil > Gérer mon auto-entre... > **Mes échéances en cours**

---



**Mes échéances en cours**

[< Retour au tableau de bord](#)

  
**Déclarer et payer**

  
Calendrier des échéances

**Décembre 2025**

-  Ma déclaration : à effectuer avant le 02/02/2026 à 23:59
-  Mon paiement : à effectuer avant le 02/02/2026 à 23:59

## Décembre 2025

- 🕒 Ma déclaration : à effectuer avant le 02/02/2026 à 23:59
- 🕒 Mon paiement : à effectuer avant le 02/02/2026 à 23:59

### Ma déclaration ^

#### Décembre 2025

Chiffre d'affaires des ventes de marchandises ?

Chiffre d'affaires des prestations de services commerciales ou artisanales ?

Chiffre d'affaires des autres prestations de services ?



Suivant

Déclaration du chiffre d'affaire.



Versement libérateur de l'impôt sur le revenu (prestations bic) 1,10 %

Versement libérateur de l'impôt sur le revenu (vente bic) 1,00 %

Versement libérateur de l'impôt sur le revenu (prestations bnc) 2,20 %

Formation prof. obligatoire 0,30 %

Taxe cma vente obligatoire cas gal 0,22 %

Taxe cma prestation oblig cas gal 0,48 %

**Total de la déclaration**



Paiement(s) déjà effectué(s) 🔍

**Total à payer**

Retour

Valider

Valider.



Télécharger un justificatif

**Bon à savoir**

Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'à la date d'exigibilité du 02/02/2026 à 23:59 à tout moment depuis la section « Ma déclaration ».

Effectuer un paiement complémentaire

Paiement(s) déjà effectué(s) 🔍

0 €

Total à payer


28 €

Paiement du solde

28 €

Modifier le montant à payer

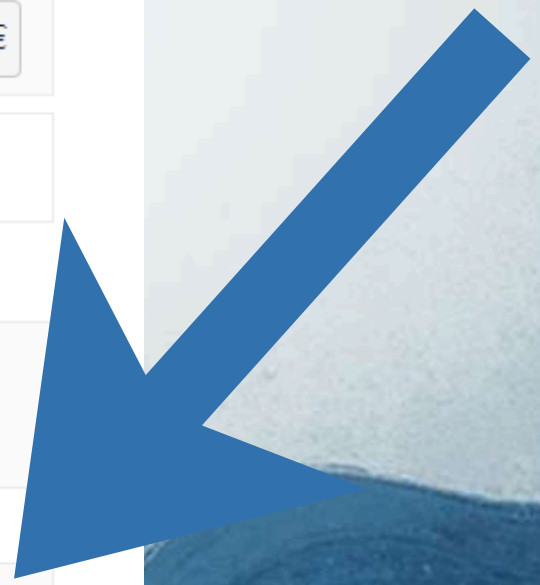
Choix du mode de paiement

Paiement par télépaiement 

Mes mandats

Payer via ce mandat

Payer via ce mandat.



# Votre déclaration est effectuée.

## Lien :

<https://www.youtube.com/watch?v=kq5Z8zd0ROI&t=182s>

Document pédagogique fourni à titre informatif.

Le lien intégré renvoie vers une vidéo descriptive publiée sur YouTube par un tiers, utilisée avec l'accord de son créateur.

Alim Services n'est pas l'auteur de ce contenu et n'assume aucun engagement, mandat ou prise en charge.

Les démarches sont réalisées personnellement par l'indépendant, sous sa responsabilité.